

**AFFAIRE N° 5. - Avenant n° 1 à la convention passée avec  
la SECMB pour des travaux d'aménagement des chemins ruraux de la Com-  
mune de Saint-Denis - Etude concernant le chemin Finette à Sainte-Cécile**

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant n° 1 à la convention en date du 31 Août approuvée le 18 Novembre 1984 pour l'étude des projets d'aménagement des chemins ruraux de la Commune de Saint-Denis.

L'avenant en cause a pour objet les travaux d'aménagement chemin Finette à Sainte-Cécile.

Le montant approximatif des travaux faisant l'objet dudit avenant est estimé à 30 000 000 F. CFA.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.